



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION
29 LAURÉATS
DE L'APPEL À PROJETS 2021-2022



SOMMAIRE



- p. 4 **L'appel à projets du programme national pour l'alimentation**
- p. 4 UNE NOUVELLE ÉDITION DE L'APPEL A PROJETS POUR ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DU PNA
- p. 5 UNE DOTATION TOUJOURS SOUTENUE
- p. 5 29 PROJETS LAURÉATS SÉLECTIONNÉS
- p. 6 LES CHIFFRES CLÉS DE L'APPEL À PROJETS
- p. 7 DES INFORMATIONS SUR LES PRÉCÉDENTES ÉDITIONS DE L'APPEL À PROJETS

- p. 8 **Les 25 projets pour l'émergence de nouveaux projets alimentaires territoriaux (PAT)**

- p. 24 **Les 4 projets d'accompagnement de la restauration collective**

Ces projets sont co-financés par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le ministère des Solidarités et de la Santé et par l'Ademe : agence de la transition écologique.

L'appel à projets du programme national pour l'alimentation

UNE NOUVELLE ÉDITION DE L'APPEL A PROJETS POUR ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DU PNA

La politique nationale de l'alimentation, telle que définie au 1° de l'article L1 du code rural et de la pêche maritime, a pour finalité « d'assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique ».

Le programme national de l'alimentation (PNA3) a fait suite en 2019 aux États généraux de l'alimentation (EGA) et à la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable, dite « loi Egalim », qui a introduit de nouvelles orientations concernant notamment l'approvisionnement de la restauration collective, la réduction du gaspillage alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire. Il décline les nouvelles priorités de la politique de l'alimentation et les actions à mettre en œuvre dans ce nouveau cadre.

Le programme national de l'alimentation et de la nutrition (PNAN), porté par le ministère des solidarités et de la santé et par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation fixe le cap de la politique de l'alimentation et de la nutrition pour les cinq années à venir (2019-2023), en réunissant pour la première fois les actions du Programme National pour l'Alimentation (PNA3) et du Programme National Nutrition Santé (PNNS4).

L'appel à projets national reste un outil essentiel du PNA3. Celui-ci prévoit que l'appel à projets s'inscrive dans un renforcement des partenariats en favorisant des projets co-financés, prenant en compte les axes « justice sociale », « éducation alimentaire », « lutte contre le gaspillage alimentaire », en poursuivant, lorsque cela est possible, une approche interministérielle plus large. Le PNA3 cible également deux leviers essentiels pour accélérer la transition pour une alimentation saine, sûre et durable : la restauration collective et les projets alimentaires territoriaux (PAT). Le soutien à des projets pouvant accompagner cette dynamique doit donc être plus particulièrement ciblé.

Cette édition de l'appel à projets intervient après la mise en œuvre du plan de relance qui a consacré une enveloppe de près de 200 M€ à des mesures ciblées sur l'alimentation, permettant notamment de renforcer la dynamique de déploiement des PAT, mais également d'accompagner des projets pour une alimentation locale et solidaire. Elle intervient également après l'adoption de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « Climat et résilience », qui a notamment renforcé et complété les mesures de la loi Egalim relatives à la restauration collective.

Dans ce contexte, il a été souhaité de maintenir un volet pour l'émergence de nouveaux PAT, avec toujours une forte demande d'accompagnement des territoires, et de dédier un volet spécifique à l'accompagnement des acteurs de la restauration collective par des projets de portée nationale ou interrégionale.

Cette édition 2021-2022 de l'appel à projets comporte ainsi les deux volets suivants :

→ **Volet 1: émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux**

→ **Volet 2: projets nationaux ou interrégionaux visant à accompagner les acteurs de la restauration collective** pour augmenter la part des produits durables et de qualité dans leurs approvisionnements, notamment dans les secteurs où cette part est encore très faible (secteur médical et médico-social) et dans les DROM, ainsi qu'à développer des outils pour une meilleure prise en compte de cette thématique dans les PAT.

Pour télécharger le cahier des charges complet de cet appel à projet :

<https://agriculture.gouv.fr/pna-un-nouvel-appel-projets-pour-2021-2022-est-ouvert>

UNE DOTATION TOUJOURS SOUTENUE

Comme chaque année depuis 2016, l'appel à projets est mené en partenariat avec l'Agence de la transition écologique (ADEME) et le ministère des Solidarités et de la Santé (Direction générale de la cohésion sociale).

Ce nouvel appel à projets national est doté d'une enveloppe globale de 2 410 000 €. Il réunit le soutien du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation à hauteur de 1 150 000 €, de l'ADEME à hauteur de 660 000 € et du ministère des solidarités et de la santé à hauteur de 200 000 euros. L'enveloppe a également été abondée par le plan de relance à hauteur de 400 000 € pour soutenir la dynamique de déploiement des PAT.

29 PROJETS LAURÉATS SÉLECTIONNÉS

L'appel à projets clôturé le 10 janvier 2022, bien que resserré sur 2 thématiques, a recueilli un succès important : 79 dossiers de candidature ont été déposés dont 58 dossiers de PAT et 21 dossiers concernant le volet dédié aux projets d'accompagnement de la restauration collective.

Après instruction des dossiers, cette édition récompense 29 projets : 25 PAT émergents pour un montant de subvention de plus de 2,1 M€ et 4 projets relatifs à la restauration collective pour un montant de subvention de près de 240 K€.

Les projets lauréats cette année illustrent d'une part la volonté des collectivités de mettre la politique de l'alimentation au cœur de leurs préoccupations, permettant une approche transversale des différentes politiques publiques déployées à ce niveau, au travers de nouveaux PAT émergents.

D'autre part, les 4 projets visant à accompagner les acteurs de la restauration collective proposent de relayer largement les outils développés avec le Conseil national de la restauration collective (CNRC) et d'appuyer le déploiement de la plate-forme gouvernementale « ma cantine », en lien avec les dispositifs des acteurs professionnels, pour permettre de développer les approvisionnements en produits durables et de qualité et d'accompagner la montée en gamme des repas servis aux convives.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'APPEL À PROJETS

Financement des précédentes éditions

2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
MAA : 729 000 €	MAA : 716 000 €	MAA : 1,5 M€ ADEME : 500 000 €	MAA : 1 M€ ADEME : 400 000 € MSS : 100 000 €	MAA : 1 M€ ADEME : 400 000 € MSS : 200 000 € CGET : 50 000 €	MAA : 1,3 M€ ADEME : 500 000 € MSS : 200 000 €	MAA : 1,3 M€ ADEME : 4,6 € MSS : 200 000 € Plan de relance : 7,7 M€	MAA : 1,15 M€ ADEME : 660 000 € MSS : 200 000 € Plan de relance : 400 000 M€
729 K€	716 K€	2 M€	1,5 M€	1,65 M€	2 M€	13,8 M€	2,41 M€

→ **8^e édition** de l'appel à projets avec une dotation de 2,41 millions d'euros

→ **3 partenaires** associés à la gouvernance et au financement :

- le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : 1 150 000 €
- le ministère des Solidarités et de la Santé : 200 000 €
- l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) : 660 000 €
et un abondement par le plan de relance : 400 000 €

→ **79 dossiers** déposés

→ **29 lauréats** dont:

- 25 lauréats sur le volet PAT
- 4 lauréats sur le volet « projets nationaux ou interrégionaux visant à accompagner les acteurs de la restauration collective »

DES INFORMATIONS SUR LES PRÉCÉDENTES ÉDITIONS DE L'APPEL À PROJETS

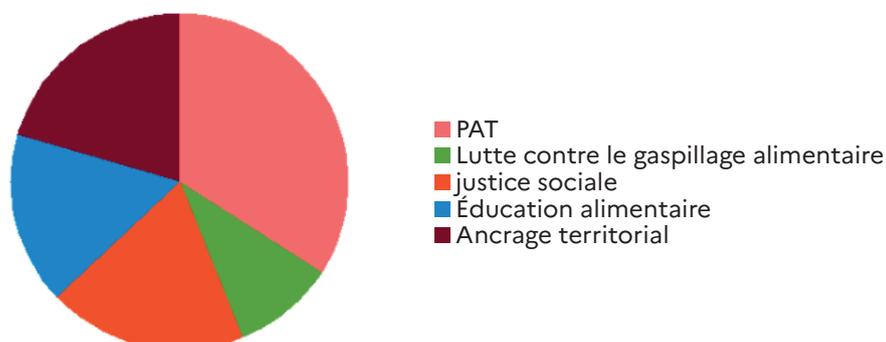
Depuis 2014, un appel à projets national a été lancé chaque année à l'initiative du ministère en charge de l'agriculture pour développer des projets fédérateurs, démultipliables ou exemplaires s'inscrivant dans les objectifs du PNA, autour de ses axes prioritaires.

Au cours des 5 éditions du PNA 2 (2014-2018), 151 projets ont été lauréats, avec 6,7 M€ de subvention, représentant plus de 20 millions d'investissements. Pour les 2 premières éditions du PNA 3 (2019-2021), 211 projets ont été lauréats pour une subvention de 17,8 M€ et de l'ordre de 40 millions d'investissements. L'édition 2020-2021 a en effet été abondée par le plan de relance permettant à elle seule de retenir 151 PAT émergents, soit en une seule année autant de projets qu'au cours des 5 éditions du PNA2.

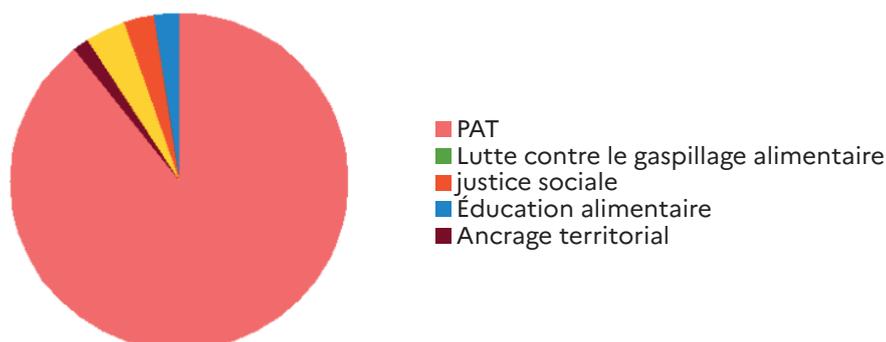
Pour en savoir plus sur les appels à projets passés et les outils et actions concrètes développés :

<https://agriculture.gouv.fr/les-appels-projets-du-pna-accompagner-la-mise-en-oeuvre-du-programme-national-pour-l'alimentation>

Répartition subventions AAP PNA 2



Répartition subventions AAP PNA 3



Les 25 projets pour l'émergence de nouveaux projets alimentaires territoriaux (PAT)

QU'EST-CE QU'UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL ?

Un projet alimentaire territorial (PAT) est un projet collectif visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs et à développer l'agriculture ainsi que la qualité de l'alimentation sur un territoire donné. Les PAT s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

POUR RÉPONDRE À QUELS ENJEUX ?

Les PAT répondent aux enjeux d'ancrage territorial de l'alimentation, de résilience alimentaire et de santé, et revêtent :

→ **Une dimension économique** : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;

→ **Une dimension environnementale** :

> Accompagnement de l'évolution des pratiques alimentaires, diversification des sources de protéines, introduction des légumineuses, saisonnalité des produits, développement de la consommation de produits de proximité durables et de qualité (agriculture biologique, certification environnementale de niveau 2 et HVE) ;

> Accompagnement et valorisation des modes de production agroécologiques, dont l'agriculture biologique, incluant la préservation de l'eau et des sols, de la biodiversité et des paysages, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, l'amélioration de la logistique et la réduction des transports (producteur, transformateur, vendeur, consommateur) ;

> Efficacité de la chaîne de production et de transformation, lutte contre le gaspillage alimentaire et recyclage des déchets organiques.

→ **Une dimension sociale** : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, lutte contre la précarité alimentaire, valorisation du patrimoine.

<https://agriculture.gouv.fr/plus-de-330-projets-alimentaires-territoriaux-reconnus-par-le-ministere-au-1er-janvier-2022>

QUELLE VALORISATION DES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX ?

Pour être éligible à cet appel à projets, le projet PAT doit répondre aux prérequis nécessaires à la reconnaissance officielle du PAT au niveau 1 par le MAA. Cette reconnaissance ouvre droit à l'usage de la marque « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL reconnu par le ministère de l'agriculture » et du logo associé.



Pour cette édition de l'appel à projets, il était demandé aux projets déposés de prendre en compte les nouvelles orientations données par la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « Climat et résilience » et avoir des objectifs d'améliorer la résilience alimentaire et économique du territoire, de favoriser la transition agricole et alimentaire ainsi que la lutte contre la précarité alimentaire.

Les projets ont été instruits au niveau régional par les services des Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et classés dans chaque région en lien avec un comité régional rassemblant notamment les services des directions régionales de l'Agence de la transition écologique (ADEME) et les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). Les projets classés aux rangs 1, 2 et 3 de chaque région sont lauréats.

Les PAT déjà en place depuis quelques années ont permis, grâce à la connaissance des réseaux d'acteurs et à leur capacité de mise en relation, la réorganisation des circuits de distribution et l'adaptation de l'aide alimentaire pendant la crise covid-19. Ils constituent un instrument clef pour développer la résilience alimentaire des territoires. Le plan France relance a permis de dynamiser leur déploiement sur l'ensemble du territoire en soutenant 151 nouveaux PAT émergents et en accompagnant les actions opérationnelles de PAT déjà en place à travers plus de 600 projets, avec une enveloppe de plus de 80 millions d'euros.

Les 25 PAT lauréats de cette édition de l'appel à projets viennent rejoindre les 332 PAT labellisés par le MAA, recensés au 1^{er} janvier 2022 ([voir liste et carte](#)). Ainsi, tous les départements ont dorénavant un PAT sur leur territoire (à l'exception d'un seul département).

Les 25 lauréats de l'appel à projets national 2021-2022



Mayotte



Martinique



Guadeloupe



La Réunion



Guyane

1. PAT de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

PORTEUR DE PROJET

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

RÉGION

Auvergne-Rhône-Alpes

DESCRIPTION

Située au cœur de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et en secteur de moyenne montagne (Massif Central), la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay regroupe 72 communes et 82 600 habitants.

Par son relief, ce territoire rural situé à l'écart des métropoles tire profit de son agriculture et de son industrie. Le Velay est marqué par son empreinte culturelle et patrimoniale, source de développement touristique.

Le PAT de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a pour objectifs de développer les filières agricoles locales et de qualité, de renforcer l'économie agro-alimentaire et de favoriser l'accès pour tous à une alimentation saine et durable.

Contact : aymeric.vericel@lepuyenvelay.fr

2. PAT du Centre Ardèche : de la transition écologique à la transition sociale et alimentaire

PORTEUR DE PROJET

Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche

RÉGION

Auvergne-Rhône-Alpes

DESCRIPTION

Le Centre Ardèche est un territoire structurant à l'échelle départementale par sa localisation centrale et sa connexion à la vallée du Rhône. C'est un territoire aux multiples facettes composé d'une diversité d'agricultures et de plusieurs bassins de vie. Piloté dans sa phase émergente par la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche, il vise à tisser des liens entre tous les acteurs de l'écosystème agricole et alimentaire du territoire afin de mettre en synergie les projets existants et tendre ainsi vers une plus grande résilience alimentaire collective. Le PAT s'appuie sur l'ensemble des dispositifs et outils existants (contrat de transition écologique (CTE), Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Parc naturel régional (PNR)...) et s'articule autour de 5 axes : la structuration des filières via une coopération infra et interterritoriale, la contribution à la transition écologique, l'accompagnement de la filière restauration collective, l'accélération de la transition sociale et l'assurance de la pérennité du projet.

Contact : emilie.juhant@privas-centre-ardeche.frr

3. Projet Agricole et Alimentaire Territorial Bugey-Sud

PORTEUR DE PROJET

Communauté de communes Bugey-Sud

RÉGION

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DESCRIPTION

La communauté de communes Bugey-Sud, active dans le domaine du développement rural durable depuis sa création en 2017, est en pleine structuration de sa stratégie pour les 10 années à venir avec l'élaboration de son projet de territoire (2021 – 2031) en construction. Le projet agricole et alimentaire Bugey-Sud est un outil au service du territoire pour favoriser une filière alimentaire locale de qualité. La construction d'un tel projet s'appuie sur une dynamique territoriale de développement de l'alimentation durable ancienne mais plutôt confidentielle, renouvelée voire démocratisée en 2020-2021 dans le contexte de la crise sanitaire et des prises de conscience qu'elle a engendrées. Porté par la communauté de communes Bugey-Sud, le projet a pour ambition de construire un programme d'actions avec l'ensemble des acteurs du système alimentaire du territoire, du producteur au consommateur.

Contact : ssaiz@hautbugey-agglomeration.fr

4. La restauration collective, levier d'une politique alimentaire territoriale pour tous en Saône-et-Loire

PORTEUR DE PROJET

Département de Saône et Loire

RÉGION

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

DESCRIPTION

Le département de Saône-et-Loire agit en faveur de l'agriculture par des actions multi-partenariales ayant pour objectifs de promouvoir une alimentation locale saine et de qualité. A cette fin, il anime la mise en lien des territoires au travers d'un Réseau alimentation.

Aujourd'hui, le département souhaite valider les travaux menés et poursuivre ses ambitions, notamment en utilisant la restauration collective comme levier d'action pour coordonner la logistique, offrir des conditions économiques favorables aux agriculteurs leur permettant de vivre de leur métier, rendre possible la transformation des modes de production vers plus de durabilité, s'adapter aux changements climatiques, accompagner les actions relatives aux enjeux de renouvellement des générations et de diversification et parvenir à l'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN).

Contact : v.badet@saoneetloire71.fr

5. PAT du Grand Sénonais

PORTEUR DE PROJET

Communauté d'agglomération du Grand Sénonais

RÉGION

Bourgogne-Franche-Comté

DESCRIPTION

Dans le prolongement de la démarche du Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), la communauté d'agglomération du Grand Sénonais souhaite développer un PAT sur son territoire à forts enjeux agricoles. Pilote de cette démarche, elle aspire à travailler de concert avec l'ensemble des acteurs des systèmes agricoles et alimentaires du territoire. En portant le PAT, elle souhaite aussi s'appuyer sur tous les champs des systèmes alimentaires du territoire afin d'instaurer un projet alimentaire durable, raisonné et résilient, accessible à toute la population, pour répondre aux enjeux agricoles et alimentaires actuels et futurs du territoire. Le PAT se devra d'être systémique afin d'aborder en toute transversalité les volets économiques, environnementaux, sociaux et de santé.

Contact : subventions@grand-senonais.fr

6. Un PAT en Gâtinais montargois, pour une transition agricole et alimentaire « bas carbone » par et pour tous

PORTEUR DE PROJET

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Gâtinais montargois

RÉGION

Centre-Val de Loire

DESCRIPTION

Territoire de 95 communes situé dans le nord-est du Loiret, le PETR Gâtinais montargois a souhaité co-construire, avec la participation de l'ensemble des partenaires locaux, une stratégie et un plan d'action agricole et alimentaire visant à répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux auxquels le territoire est confronté. Le PAT vise ainsi à mettre en place une transition agricole et alimentaire « bas carbone » par et pour tous. Reposant sur la création d'une animation dédiée, le projet doit permettre :

- la mise en place d'une gouvernance locale agricole et alimentaire partagée ;
- la promotion d'une alimentation locale bas carbone à travers des actions d'éducation alimentaire des habitants, d'accessibilité sociale et d'accompagnement de la restauration hors domicile ;
- l'accompagnement de projets individuels et collectifs en faveur d'une agriculture locale bas carbone.

Contact : climat.energie@gatinaismontargois.com

7. Projet d'émergence du projet alimentaire territorial du Marana Golo

PORTEUR DE PROJET

Communauté de communes du Marana Golo

RÉGION

Corse

DESCRIPTION

Dans un contexte en forte évolution, les territoires voient la nécessité d'accroître leur « résilience territoriale ». La communauté de communes Marana Golo a un rôle déterminant pour accompagner sa dynamique territoriale. Ce territoire de plus de 23 000 habitants qui s'étend sur 10 communes est situé entre ville, lagune et piémont, et comprend des espaces agricoles au potentiel important qui restent insuffisamment valorisés auprès des consommateurs à proximité.

Afin de faire émerger ce PAT adapté au territoire et à ses composantes locales, il est prévu d'associer une diversité d'acteurs pour réaliser un diagnostic agricole et alimentaire du territoire, construire un programme d'action, sensibiliser les élus et les techniciens aux enjeux, animer la démarche PAT et la pérenniser.

Contact : j.pelliccia@maranagolo.fr

8. Mise en place d'un projet alimentaire territorial sur le territoire de la communauté de communes des Crêtes Préardennaises

PORTEUR DE PROJET

Communauté de communes des Crêtes Préardennaises

RÉGION

Grand-Est

DESCRIPTION

Le territoire des Crêtes Préardennaises est dans un processus continu de développement durable depuis 1996. Après un diagnostic « Energie Climat » et le déploiement du dispositif CLIMAGRI, la communauté de communes des Crêtes Préardennaises souhaite désormais s'investir durablement dans le développement d'une alimentation durable sur son territoire. L'enjeu consiste à opérer une transition écologique de l'ensemble des acteurs concernés pour refaire le lien entre agriculture, alimentation et territoire, avec un objectif de relocalisation de 50% de son alimentation.

Pour y parvenir, plusieurs axes stratégiques ont été identifiés et vont permettre une offre alimentaire plus importante, de meilleure qualité, mieux répartie sur le territoire et accessible à tous les publics. Un volet important sur la restauration collective est prévu afin d'améliorer la qualité des menus proposés au public scolaire.

Contact : isabelle.henry@lescrettes.fr

9. PAT du pays Haut Lorrain

PORTEUR DE PROJET

Communauté de communes Orne Lorraine Confluences

RÉGION

Grand-Est

DESCRIPTION

Le PAT du pays Haut Lorrain vise la construction d'une dynamique agricole et alimentaire sur 5 Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du Pays Haut des départements 54 et 57, en vue d'une réflexion sur la faisabilité d'organisation et d'outils structurants pour une alimentation locale, de qualité et accessible à tous afin de satisfaire le développement d'une économie résidentielle auprès de la population.

Les objectifs sont de :

- réaliser un diagnostic agricole et alimentaire ;
- créer une dynamique partenariale avec plusieurs acteurs autour des 5 communautés de communes initiatrices et définir une stratégie ;
- réaliser 2 à 3 études de préfaisabilité d'outils structurant une alimentation de qualité, durable et accessible à tous.

Contact : gilles.chentnicki@olc54.fr

10. MIAM-Galante

PORTEUR DE PROJET

Communauté de communes Marie-Galante

RÉGION

Guadeloupe

DESCRIPTION

Marie-Galante est une île de 150 km² située à 40 km de la Guadeloupe. Sa double insularité, qui lui assure une authenticité, est aussi un frein à son développement. C'est pourquoi les trois communes ainsi que la Communauté des Communes se sont investies dans un projet de mutualisation afin de parler d'une unique voix, plus forte, sur de nombreuses thématiques (finance, RH, informatique etc.). De là est né le projet MIAM-Galante.

Ce projet devra permettre aux enfants inscrits à la restauration collective scolaire de manger plus sain et local, en accord avec les objectifs de la loi Egalim. Pour cela, un travail de coopération entre les différents partenaires devra être réalisé avec les responsables de la restauration scolaire mais également en amont, avec les producteurs.

Contact : lisa.rhetiere@paysmariegalante.fr

11. Création d'un PAT pour le territoire de la Communauté d'agglomération du centre littoral (CACL) – « L'alimentation vecteur de développement économique, social et environnemental »

PORTEUR DE PROJET

Communauté d'agglomération du centre littoral (CACL)

RÉGION

Guyane

DESCRIPTION

La création d'un PAT sur le territoire de la communauté d'agglomération du Centre Littoral (CACL) est un projet structurant multisectoriel entre les acteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement de son territoire. Le PAT capitalisera sur les différentes compétences transverses de la CACL, à savoir le développement économique, l'environnement, l'attractivité rurale et la cohésion sociale.

L'objectif du PAT de la CACL est d'utiliser l'alimentation comme vecteur du développement économique, social et environnemental de son territoire (restauration scolaire, circuits courts, foncier agricole, paniers solidaires, mise en valeur de la production agricole locale). Tous les habitants de la CACL sont la cible du PAT, avec une attention particulière pour les enfants, les étudiants et les populations précarisées.

Contact : thomas.bourguignon@cacl-guyane.fr

12. PAT de la communauté urbaine d'Arras

PORTEUR DE PROJET

Communauté urbaine d'Arras

RÉGION

Hauts-de-France

DESCRIPTION

La communauté urbaine d'Arras est à la fois un territoire urbain et rural, comportant une commune centre, Arras, représentant un peu plus de 40% de la population totale du territoire, 8 communes périurbaines et 37 communes rurales.

Reconnue comme pilote par son expérience mais aussi par la capacité de ses forces vives à travailler en mode collaboratif, la Communauté urbaine d'Arras veut s'engager avec force dans le développement d'une agriculture vertueuse pour garantir une alimentation sûre et saine aux habitants.

Le projet servira à soutenir l'installation d'agriculteurs, à développer les circuits courts et les produits locaux dans la restauration collective et à organiser des ateliers d'éducation à l'alimentation.

Contact : j.monsauret@cu-arras.org

13. Émergence du PAT de Grand Calais Terres & Mers

PORTEUR DE PROJET

Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers

RÉGION

Hauts-de-France

DESCRIPTION

L'agglomération Grand Calais Terres & Mers pilote depuis fin 2020 une démarche collective intitulée les « Assises du Bien Manger » qui associe de nombreux acteurs du domaine de l'alimentation. La volonté est de maintenir cette dynamique et de faire émerger un projet alimentaire territorial en donnant une nouvelle dimension aux initiatives existantes. Les enjeux sont de valoriser les productions locales, de réduire les inégalités d'accès à une alimentation locale et de qualité et de promouvoir le bien manger. Ainsi, les objectifs opérationnels porteront sur la création de réseaux, sur le développement de programmes d'éducation alimentaire et d'actions de sensibilisation adaptées aux populations cibles et de lutte contre la précarité alimentaire. Ce projet cible les producteurs locaux, transformateurs, distributeurs, la restauration, le monde de l'enseignement et de la formation, les secteurs social, sanitaire et caritatif, les collectivités locales et tous les habitants.

Contact : deveco@grandcalais.fr

14. Élaboration d'un PAT pour le Sud de l'Aisne

PORTEUR DE PROJET

Communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry

RÉGION

Hauts-de-France

DESCRIPTION

La communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry et la communauté de communes du Canton de Charly sur Marne forment la pointe sud du département de l'Aisne, soit 108 communes et 71 000 habitants en 2017. Les deux collectivités se sont lancées depuis 2018 dans un PAT. Ce dernier s'est structuré dans un premier temps autour de la restauration collective et la valorisation des circuits courts. En 2022, il a vocation à s'élargir et à favoriser une alimentation saine, locale et durable pour le plus grand nombre. Le PAT du Sud de l'Aisne se veut collaboratif en intégrant aux réflexions aussi bien les structures publiques (collectivités, établissements scolaires, médico-sociaux) que privées (associations, agriculteurs, chambres consulaires) mais également les citoyens. A travers ce PAT, le Sud de l'Aisne vise le renforcement d'actions de valorisation des modes de production agroécologiques, la création de points de vente collectifs et l'introduction de produits durables.

Contact : hana.kacem@carct.fr

15. Co-construire le PAT de La Plaine des Palmistes

PORTEUR DE PROJET

Commune de La Plaine des Palmistes

RÉGION

La Réunion

DESCRIPTION

Le projet de territoire de La Plaine des Palmistes est résolument tourné vers l'avenir et la préparation du territoire aux enjeux de la prochaine décennie. Avec pour volonté de préserver l'identité exceptionnelle et remarquable d'un village qui comptera demain 10 000 habitants (contre 6 500 aujourd'hui), le PAT de La Plaine des Palmistes aura pour priorité l'autonomie alimentaire, le retour à la terre et le développement de l'agrotourisme.

Le foncier agricole, public ou privé, doit pouvoir servir à soutenir toutes les initiatives porteuses d'une croissance partagée (AMAP, Chantier d'Insertion Agricole, agriculture raisonnée), par la mise en œuvre de diverses initiatives telles que la mise à disposition de serres agricoles.

Contact : steven.bamba@plaine-des-palmistes.fr

16. Mobilisation des citoyens et des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation pour le PAT de la 3CO

PORTEUR DE PROJET

Communauté de communes du Centre-Ouest de Mayotte (3CO)

RÉGION

Mayotte

DESCRIPTION

Le territoire de la communauté de communes du Centre-Ouest de Mayotte (3CO) regroupe 5 communes qui regroupent plus de 51 400 habitants sur une superficie de 95 km². Troisième pôle d'attractivité économique de Mayotte, la région offre des perspectives de développement notamment concernant la restauration collective avec deux projets de cuisines centrales portés par le rectorat et la 3CO. Actuellement, l'offre alimentaire en produits locaux est peu structurée avec une dominance de réseaux de distribution informels.

Face aux défis alimentaires en perspectives, la 3CO qui est à l'initiative du projet et la Chambre d'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte (CAPAM) souhaitent associer les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation dans une gouvernance alimentaire locale. L'objectif est d'insérer les agriculteurs dans les circuits formels et d'instaurer un cadre partenarial entre les producteurs et les acteurs de l'alimentation.

Contact : resp.et@3co-mayotte.fr

17. PAT de Granville Terre et Mer

PORTEUR DE PROJET

Granville Terre et Mer

RÉGION

Normandie

DESCRIPTION

La communauté de communes de Granville Terre et Mer, comptabilisant près de 45000 habitants, a élaboré un PAT en s'appuyant sur une concertation élargie avec les différents acteurs œuvrant sur le territoire. Ce PAT s'inscrit dans une démarche de consolidation de l'économie alimentaire et agricole du territoire tout en prenant en compte les enjeux environnementaux et sociaux. Les actions visent plusieurs objectifs : accompagner la restauration collective à atteindre les objectifs de la loi Egalim, rendre accessible une alimentation locale et durable à tous, réduire l'impact environnemental du secteur alimentaire, valoriser les productions locales et accompagner les producteurs locaux dans leur développement.

Contact : c.ozanne@granville-terre-mer.fr

18. Mieux se nourrir en Agenais

PORTEUR DE PROJET

Agglomération d'Agen

RÉGION

Nouvelle-Aquitaine

DESCRIPTION

L'agglomération d'Agen, avec ses 44 communes et la société civile du bassin de vie de l'Agenais, conduit depuis plusieurs années des actions pour accompagner le développement des circuits alimentaires de proximité.

Fort d'une assise agricole locale et dynamique caractérisée par un riche bassin de production maraîchère et fruitière, la présence de nombreux circuits de distribution (Marché d'Intérêt National, marchés de plein vent, foires, boutiques de producteurs, AMAP...) et le déploiement sur l'Agropole d'une industrie agroalimentaire florissante, le projet porté par l'agglomération d'Agen vise à faire émerger une gouvernance alimentaire qui favorise la définition d'un plan d'action opérationnel et l'élaboration d'outils d'aide à la valorisation des productions agricoles locales de qualité et du « bien manger » pour l'ensemble de sa population, y compris la plus défavorisée.

Contact : julie.deroy@agglo-agen.fr

19. PAT de Grand Cognac

PORTEUR DE PROJET

Communauté d'agglomération du Grand Cognac

RÉGION

Nouvelle-Aquitaine

DESCRIPTION

Depuis 2019, Grand Cognac mène une réflexion sur les enjeux liés à une alimentation saine, locale et durable sur son territoire. Des tables rondes citoyennes, intitulées « Mangeons Mieux » ont permis d'initier une dynamique qui a abouti en décembre 2020 à la formulation d'une stratégie territoriale au sein du comité de pilotage du PAT de Grand Cognac. La rédaction d'une convention partenariale vient officialiser la démarche avec douze partenaires partageant les mêmes constats sur le territoire et les mêmes objectifs.

Le PAT de Grand Cognac concerne à ce jour les 56 communes, mais souhaite également créer des synergies avec les territoires voisins. Tous les publics sont concernés, des plus jeunes aux plus âgés, incluant les publics les plus précaires.

Contact : maud.boulesteix@grand-cognac.fr

20. PAT du Grand Villeneuvois

PORTEUR DE PROJET

Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois

RÉGION

Nouvelle-Aquitaine

DESCRIPTION

La communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois jouit d'une grande diversité de productions au sein de la Vallée du Lot ce qui lui vaut le surnom de « potager de France ». Consciente du potentiel de son territoire et en partenariat avec les acteurs de terrain, l'agglomération se dote d'une ambition nouvelle en matière d'agriculture et d'alimentation sur son territoire à travers le Projet Alimentaire du Grand Villeneuvois. Riche d'un premier réseau de producteurs sous le label « Fermes de Lot-et-Bastides », l'agglomération souhaite renforcer son action en faveur des circuits courts de proximité pour assurer une alimentation locale et de qualité pour tous. Afin de préserver sa diversité agricole, l'agglomération consolide son soutien à l'installation des jeunes agriculteurs et à la transmission des exploitations tout en misant sur de nouvelles pratiques pour faire face au réchauffement climatique. Enfin, le Grand Villeneuvois porte haut son patrimoine agricole local.

Contact : juliette.rouleau@grand-villeneuvois.fr

21. Engager le territoire Vidourle Camargue vers un système de production et de consommation responsables

PORTEUR DE PROJET

Syndicat mixte du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Vidourle Camargue

RÉGION

Occitanie

DESCRIPTION

Vaste territoire rural et périurbain à l'interstice des métropoles de Nîmes et de Montpellier, le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Vidourle Camargue fédère 5 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour 50 communes et plus de 150 000 habitants.

Suite à leur engagement politique fort en matière d'agriculture et d'alimentation ainsi qu'à l'émergence d'initiatives engagées par chacun des EPCI, les élus du PETR ont souhaité poursuivre leur engagement par la création d'une mission dédiée au PAT. Les objectifs de cette mission sont de porter le PAT vers sa reconnaissance officielle, de proposer un portage innovant incluant les citoyens par la création d'un réseau de correspondants alimentation, d'engager le territoire vers un système alimentaire territorial durable, de favoriser l'interconnexion du PAT avec les divers acteurs, territoires et PAT voisins pour rechercher une meilleure pertinence des échelles d'intervention.

Contact : t.denimal-pinto@petr-vidourlecamargue.fr

22. Structurer un système agri-alimentaire dans les Hautes-Pyrénées, pour l'accès à une alimentation locale, autonome et de qualité pour tous

PORTEUR DE PROJET

Département des Hautes-Pyrénées

RÉGION

Occitanie

DESCRIPTION

Le territoire des Hautes-Pyrénées bénéficie depuis de nombreuses années d'un écosystème favorable à l'émergence de projets alliant qualité des ressources naturelles, qualité des modes de production, qualité des produits et mobilisation concertée des initiatives publiques et privées pour les transformer en réussites.

Forts de succès collectifs, les acteurs du département ont aujourd'hui la volonté d'engager, sous le pilotage du Conseil départemental, la consolidation d'un système alimentaire départemental apte à répondre aux enjeux d'une alimentation durable destinés à tous même si prioritairement elle s'adresse à la restauration collective.

Cette approche globale d'ancrage départemental de l'alimentation se traduit par une volonté de rapprocher tous les acteurs du système agro-alimentaire : producteurs, transformateurs (artisans, entreprises), distributeurs, collectivités territoriales et l'ensemble des consommateurs finaux.

Contact : claude.laffonta@ha-py.fr

23. Agglo'ALIM : tous ensemble pour une alimentation accessible, locale et équilibrée

PORTEUR DE PROJET

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (CACM)

RÉGION

Occitanie

DESCRIPTION

La communauté d'agglomération Castres-Mazamet a adopté son 1^{er} Plan climat air énergie territorial (PCAET) en 2013 et son Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) en 2011. Ces deux plans visent à mettre en place de nouveaux modes de production et de consommation, l'adaptation au changement climatique et la prévention et gestion des déchets. Dès lors, les élus du territoire ont émis une forte volonté d'agir pour la valorisation des ressources locales. Ainsi, la CACM a décidé d'élaborer son PAT à destination des habitants et structures du territoire en collaboration avec ses 14 communes, les chambres consulaires, le département, la région, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc et d'autres structures du territoire. Les objectifs sont de réduire la précarité alimentaire, d'accompagner la restauration collective dans une démarche plus responsable, de limiter le gaspillage alimentaire et de développer une agriculture plus raisonnée.

Contact : laura.exilie@castres-mazamet.com

24. De la fourche à la fourchette en Sud Vendée Littoral !

PORTEUR DE PROJET

Communauté de communes Sud Vendée Littoral

RÉGION

Pays de la Loire

DESCRIPTION

Le PAT de la communauté de communes Sud Vendée Littoral se retrouve à la convergence d'enjeux identifiés dans les différentes politiques publiques : projet de territoire, schéma de Cohérence territoriale, Plan climat, Contrat local de santé, Plan de gestion des déchets, etc. Les objectifs en sont les suivants :

- objectifs environnementaux : réduire les émissions de Gaz à effet de serre à travers un système alimentaire et agricole relocalisé et en limitant le gaspillage alimentaire ;
- objectifs sociaux et sociétaux : proposer une alimentation de qualité, accessible à l'ensemble de la population et sensibiliser la population à de nouvelles pratiques alimentaires ;
- objectifs économiques : valoriser les producteurs et leurs productions (filières courtes et longues) et soutenir l'installation et/ou la reprise d'activités agricoles en tunnels agricoles.

Contact : s.legoff@sudvendeelittoral.fr

25. PAT de la communauté de communes Estuaire et Sillon

PORTEUR DE PROJET

Communauté de communes Estuaire et Sillon

RÉGION

Pays de la Loire

DESCRIPTION

Le projet repose sur 2 étapes d'ingénierie territoriale.

Tout d'abord, la réalisation d'un diagnostic du système agricole et alimentaire du territoire permettra une meilleure connaissance de la situation du territoire, mais également favorisera l'interconnaissance entre les acteurs impliqués dans le système alimentaire du territoire.

A l'issue de cette première phase, le PAT en tant que tel pourra être écrit, pour décliner en actions opérationnelles les enjeux pointés dans le diagnostic.

La conduite de cette démarche doit participer à la structuration de l'économie agricole et à la mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. L'opération est inscrite au projet de territoire, auquel elle participe pleinement, au Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) et au contrat de ruralité, de relance et de transition écologique (CRRTE). La communauté de communes assurera le pilotage avec un comité de suivi (COPIL) représentatif. Tous les acteurs de la filière alimentaire (de la production à la consommation) sont ciblés.

Contact : r.gandon@estuaire-sillon.fr

Les 4 projets d'accompagnement de la restauration collective

Des projets pour renforcer l'accompagnement des acteurs de la restauration collective

La politique d'amélioration de la qualité de l'alimentation en restauration collective passe par une approche devant favoriser l'approvisionnement en produits durables et de qualité, tout en intégrant l'accessibilité de tous à une alimentation saine, sûre et durable, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la diversification des sources de protéines, ainsi que la substitution aux plastiques.

Pour accompagner les acteurs de ce secteur, de nombreux outils ont d'ores et déjà été développés, notamment dans le cadre du Conseil national de la restauration collective (CNRC) et de « ma cantine », plateforme numérique gouvernementale d'information et d'accompagnement de tous les acteurs engagés dans une restauration collective durable. En cours de déploiement, elle permet déjà aux gestionnaires de restaurants de réaliser un autodiagnostic et un tableau de bord, de télécharger un tableur pour comprendre et calculer les taux d'approvisionnement en produits de qualité et durables et une affiche pour l'information des convives, de consulter des informations sur les ressources produites par le Conseil national de la restauration collective (CNRC). [Consulter « ma cantine »](#)

Mais pour aller plus loin, cette politique nécessite le déploiement de formations et d'informations au profit des élus, des gestionnaires de restaurants, des cuisiniers, du personnel de restauration et d'animation et des convives ainsi que la structuration de filières de qualité territorialisées, des modifications des systèmes d'information (suivi des achats, gestion des stocks), de la logistique, pouvant notamment s'intégrer dans le cadre de projets alimentaires territoriaux.

Les projets lauréats visent à accompagner les acteurs de la restauration collective, les fournisseurs ou encore les convives dans différents domaines : restauration en prison, restaurants engagés dans la démarche Mon Restau Responsable®, approvisionnement en produits issus du commerce équitable et développement de l'approvisionnement de la restauration collective en produits durables et de qualité par les artisans. Chacun de ces projets visera à développer des outils mobilisables par tous sur l'ensemble du territoire. Ils sont tous de portée nationale.

1. Les produits durables prioritaires en milieu carcéral : comprendre les pratiques alimentaires et culinaires en détention pour un approvisionnement durable et une lutte contre le gaspillage plus efficaces

PORTEUR DE PROJET

Early Makers Group (emLyon)

PROJET NATIONAL

DESCRIPTION

Le contexte pénitentiaire est caractérisé par un gaspillage massif et un budget modeste. Le projet est piloté par trois chercheuses de l'emLyon. Le projet est réalisé en partenariat avec la direction de l'administration pénitentiaire, notamment son référent national « restauration collective » et les prestataires de restauration collective. A partir de l'étude quantitative et qualitative des pratiques alimentaires et culinaires des détenus sur deux établissements de la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'objectif est de définir des « produits durables prioritaires » (PDP) : produits auxquels donner la priorité pour augmenter la durabilité des approvisionnements compte tenu de ce que mangent et cuisinent réellement les détenus (taux de prise supérieur à 70%). Ceci permettra aux prestataires de répondre efficacement à l'obligation d'augmenter la part de produits durables dans leurs approvisionnements. Le projet cible les détenus condamnés à des peines longues. Un Livre blanc synthétisera les résultats de l'étude. Un outil simple permettra aux établissements de définir leurs propres PDP en autonomie sur l'ensemble du territoire français. Un livre de recettes pour détenus sera édité.

Contact : pomies@em-lyon.com

2. Rapprocher la restauration collective et les démarches alimentaires d'un territoire pour favoriser l'atteinte des objectifs Egalim

PORTEUR DE PROJET

Réseau Restau'co

PROJET NATIONAL

DESCRIPTION

Les restaurants de collectivités sont encore à la recherche de solutions et, pour certains, ont encore besoin d'être informés de leurs obligations, en particulier le secteur médico-social. De nombreuses initiatives et outils ont été déployés ces dernières années pour les accompagner. Il est aujourd'hui urgent d'aller au plus près des restaurants sur le terrain et de les connecter à ces démarches, outils et solutions pour accélérer les changements. Ce projet, porté par le Réseau Restau'co, consiste à animer des dynamiques de changement de la restauration collective, par territoire, en s'appuyant sur la démarche Mon Restau Responsable® et en créant des liens avec les outils et les réseaux d'accompagnement locaux. Trois régions pilotes (Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France et Normandie) sont le point de départ à un déploiement national.

Les actions menées viseront à intégrer les réseaux porteurs d'initiatives locales (notamment des PAT) dans le dispositif d'animation de Restau'Co, de mettre à jour le portail Mon Restau Responsable®, de travailler plus spécifiquement avec le secteur médico-social et de favoriser la remontée d'informations des restaurants collectifs vers l'État en organisant des transferts de données entre les outils de Mon Restau Responsable® et la plate-forme « ma cantine ».

Contact : mc.rollin@restauco.fr

Site Internet : <https://restauco.fr/>

3. Du commerce équitable dans les restaurants collectifs : passons à l'action !

PORTEUR DE PROJET

Commerce Equitable France

PROJET NATIONAL

DESCRIPTION

Commerce Equitable France, collectif national du commerce équitable, développera des outils pour accompagner le passage à l'action pour les achats de commerce équitable en restauration collective : aide au sourcing (fiche méthodologique, identification des produits et des fournisseurs), retour sur des expériences exemplaires, etc. Une communication nationale diffusera largement ces outils, en partenariat avec le CNFPT, le réseau Restau'co, Un plus Bio et l'Agence Bio et au niveau local via une collaboration avec les réseaux régionaux de PAT. Le projet touchera au moins 1000 acteurs de la restauration collective publique et privée à travers un site internet rassemblant tous les outils, au moins 6 formations nationales, des actions dans au moins 5 régions et des dizaines d'actions de communication. L'objectif est qu'au moins 200 lieux de restauration intègrent du commerce équitable dans leurs achats ou développent leurs engagements, avec des outils de suivi statistique renforcés.

Contact : maisonhaute@commerceequitable.org

Site Internet : www.commerceequitable.org/

4. Développer un parcours d'accompagnement à destination des acteurs du territoire pour approvisionner la restauration collective en produits artisanaux de qualité, durables et de proximité

PORTEUR DE PROJET

Chambres des métiers et de l'artisanat (CMA France)

PROJET NATIONAL

DESCRIPTION

Le projet présenté est un projet pilote porté par CMA France avec l'expertise de la CMA Normandie pour développer un parcours d'accompagnement pour l'approvisionnement de la restauration collective en produits artisanaux, durables et de qualité. Il est expérimenté sur les territoires de La Réunion, de Bourgogne Franche Comté et d'Occitanie (département des Hautes-Pyrénées).

Le secteur de l'artisanat est encore peu présent sur le marché de la restauration collective, d'où le caractère innovant de la démarche proposée. Le projet aboutira au déploiement d'outils adaptés (formations, informations, sensibilisation, structuration de filières) à destination des collectivités territoriales, des acteurs de la restauration collective et des artisans pour développer leur production sous SIQO et pour intégrer des produits artisanaux dans les cantines, répondant ainsi aux objectifs de la loi Egalim. Il visera différentes populations à travers divers secteurs de la restauration collective (médico-social, administratif, scolaire, etc.).

Contact : villeret@cma-france.fr

Site Internet : <https://cma-france.fr/>

SUIVEZ-NOUS

agriculture.gouv.fr

